

Le Bureau Veritas et l'IPGR : 20 ans de partenariat

Bureau Veritas est une société de service proposant une gamme complète de prestations aux entreprises : inspection, certification, audit, évaluation, formation, conseil et assistance technique. Le métier de Bureau Veritas est d'évaluer, sur la base de référentiels, les performances d'actifs (bateaux, avions, immeubles, équipements...) vis-à-vis de la solidité, de la sécurité et santé des travailleurs et de l'environnement. Présent dans 160 pays, Bureau Veritas s'appuie sur un réseau comprenant 930 implantations et emploie environ 48 000 personnes (fin 2010) dont 7 400 en France.

Le 27 juillet 1991, Bureau Veritas concrétise son adhésion à l'IPGR. Le Groupe détient le tout premier numéro d'adhérent à l'Institut. 20 ans plus tard, ce sont 280 adhérents qui ont suivis l'élan insufflé par Bureau Veritas.

Après avoir assuré le poste de Trésorier de l'association au sein du Conseil d'Administration et Bureau en la personne de Monsieur Henry Gras, alors Directeur Commercial de la Région Midi Méditerranée, Bureau Veritas est aujourd'hui représentée à l'IPGR par Monsieur Luc Letalenet, Directeur d'Agence à Aix en Provence.



Une collaboration sur l'évaluation de la vulnérabilité du Bâti et des Existants en Zone sismique

Co-piloté par Guy Jacquet et Michel Jourdan (Architecte DPLG), le Groupe de Travail "**Vulnérabilité des Bâtiments Publics**" de l'IPGR œuvre pour établir une évaluation des dommages attendus par le secteur du bâtiment, selon l'échelle européenne en vigueur. Ce travail est porté sur des communes pilotes volontaires du département des Bouches-du-Rhône, sélectionnées en lien avec l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône (UM13) et dont le patrimoine public est constitué essentiellement de bâtiments anciens situés dans la zone de sismicité 2.

La prévention du risque sismique consiste, en priorité, à appréhender le comportement de ces bâtiments face à une agression sismique que l'on peut raisonnablement attendre compte tenu de la localisation géographique. Il s'agit d'effectuer un diagnostic solidité pour estimer leur vulnérabilité structurelle aux actions sismiques. Les bâtiments sont ensuite classés en fonction de ces dommages, ce qui fournit aux maires des critères d'aide à la décision pour déterminer les priorités d'intervention.

Bureau Veritas a mis au point une technique d'analyse des structures utilisant des capteurs. Ces capteurs, ne présentant aucune gêne pour les occupants, permettent d'une manière simple et rapide de valider le comportement prévu du bâtiment, de fournir des éléments chiffrés pour une étude de structure, de proposer des pistes d'actions, de la démolition au maintien avec ou sans renforcement localisé, et de suivre le comportement de l'ouvrage dans le temps ou après un événement particulier (tempête, incendie, explosion, choc, ...). Cette méthode dite de « Bruit de fond » permet de connaître le comportement de l'ouvrage existant et de valider les hypothèses servant à élaborer ou concevoir les principes de renforcements à prévoir.

Plus d'informations sur :

http://www.bureauveritas.fr/bv/bureau_veritas_evaluation_de_la_vulnerabilite_des_existants_115.html

La réponse de Bureau Veritas au risque inondation

Bureau Veritas vient de gagner pour la seconde fois un appel d'offre pour réaliser 1 500 Diagnostics de réduction de la vulnérabilité face aux aléas inondation de la Loire. Cette mission est pilotée par l'Etablissement Public Loire (EPL) qui regroupe six régions, 16 départements, 18 communes et 11 syndicats intercommunaux du bassin de la Loire. Sur ce territoire, les risques d'inondation concernent 20.000 entreprises. En cas de crue centennale (soit un risque sur 100), 2.600 d'entre elles se retrouveraient sous les eaux, en cas de crue cincentennale (soit 1 sur 500), 5.900 en feraient les frais. Pour sensibiliser ces acteurs économiques à la nécessité de se préparer, des diagnostics gratuits leur sont proposés ainsi que des conseils d'organisation et des recommandations techniques. Une PME installée dans le Loiret (45), à quelques centaines de mètres de la Loire, a par exemple adopté des mesures relativement simples: les prises électriques sont situées à 1,20 mètre du sol, à la grande satisfaction des opérateurs qui n'ont plus à se baisser pour y accéder. Autre dispositif, l'entreprise a prévu de placer sur des rayonnages en hauteur les produits, documentations et autres archives sensibles à l'eau, grâce à des chariots élévateurs. Des mesures efficaces mais pas suffisantes puisque l'audit a mis le doigt sur l'absence de consignes écrites. « En effet, en cas de sinistre, le dirigeant ne sera pas forcément sur place pour guider ses équipes sur les actions à mener », souligne de son côté Stéphane Bouissou, Associé en Risk Management et chef de projet chez Bureau Veritas. Ce dernier a mis au point des méthodes de diagnostic de vulnérabilité dès 2002 qui ont déjà été mise en œuvre sur plus de 850 entreprises en France. L'occasion pour les dirigeants d'acquiescer une culture de prévention du risque en leur montrant les points de vulnérabilité de leur activité et évaluer les risques financiers encourus. Les plus grandes entreprises ont bien sûr pris ces questions très au sérieux. A l'instar de cette grande surface qui a prévu, en cas de crue, d'embarquer ces marchandises sur 200 camions et de demander à ses fournisseurs l'arrêt des livraisons. « Autre exemple, certaines entreprises ont prévu de faire appel à des prestataires extérieurs au Bassin inondé pour être sûr qu'ils ne seront pas eux aussi en prise avec l'inondation » explique Stéphane Bouissou.

Par ailleurs, bon nombre d'entre eux ont déjà pris la mesure des risques encourus. Rappelons en effet qu'avant d'acquiescer un terrain, il est nécessaire de consulter à la mairie le PPRN (ou PPRi quand il existe) et qui se superpose alors au PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou au Pos (Plan d'Occupation des Sols). Grâce à ce document, le futur acquiesceur peut ainsi savoir quel type de bâtiment est autorisé, et quelles sont les contraintes, risques et ou servitudes pesant sur les terrains. Quant aux futurs exploitants d'installation classée, la démarche d'évaluation des risques naturels doit être intégrée par l'industriel dans son étude de dangers comme un événement pouvant être à l'origine d'un accident industriel, comme le rappelle un chef du Département Risques et Sécurité Industrielle du Service de l'Environnement Industriel et des Risques de la DREAL : « Dans ce cas, il doit prendre les mesures de prévention nécessaires pour limiter les conséquences les plus graves. Qu'ils s'agissent d'incendie généralisé, panne du système de pilotage des procédés ou des équipements de sécurité, perte de confinement des produits toxiques ou polluants, etc...) qui pourraient être entraînés par l'aléa naturel ».

Plus d'informations sur : <http://lalettre.bureauveritas.fr/index.php?bv=1>

Quelques Contacts Utiles



Aix en Provence

Luc LETALENET - Directeur d'Agence

37-39 Parc du Golf - CS 20512

13593 Aix en Provence

luc.letalenet@fr.bureauveritas.com

Information Presse

Delphine Castel

Bureau Veritas

66 rue de Villiers

92300 Levallois-Perret

delphine.castel@fr.bureauveritas.com

Merci de nous avoir consacré ces quelques minutes.... L'équipe de La Lettre de l'IPGR vous remercie de votre fidélité.

Directeur de publication : Philippe Berger - **Directeur de l'IPGR** : Claude Collin - **Rédacteur en Chef** : Elisabeth Durand

Secrétariat de rédaction et réalisation : Claire Battistelli - **Assistante** : Isabelle Lécureuil

IPGR 19A, rue Paul Codaccioni 13007 Marseille tél : 04.91.31.00.64 - fax : 04.91.31.74.28 - site : www.ipgr.fr

Si vous souhaitez abonner vos amis à IPGR Infos, communiquez leurs adresses électroniques à ipgr@wanadoo.fr. Si vous souhaitez vous abonner à la lettre de l'IPGR, envoyez vos suggestions à ipgr@wanadoo.fr. Si vous ne désirez plus recevoir IPGR Infos, veuillez envoyer un mail en précisant l'adresse à désabonner à ipgr@wanadoo.fr